

# Compte rendu du Conseil Municipal

## Séance du 23 septembre 2021

### 1. CHOIX DES ENTREPRISES POUR LA REHABILITATION DU PRESBYTERE EN CINQ LOGEMENT,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 12 voix pour et 1 abstention,

- **DECIDE** de suivre la proposition du maître d'œuvre et désigne les entreprises suivantes pour chaque lot :

	Estimation Moe En € HT	Entreprise	Note /100	Montant € HT
Lot n° 01 – Démolition, Désamiantage, Gros-œuvre, Charpente, Couverture, Ravalement, Serrurerie, Métallerie	445 300.00 €	<b>B CONSTRUCTION</b>	<b>71 /100</b>	<b>392 295.50 €</b> <b>(344 470.54 € + Options 47 824.96 €)</b>
Lot n° 02 : Menuiseries Extérieures, Menuiseries intérieures, Cloisons Doublages	171 900.00 €	<b>MACIP</b>	<b>69 /100</b>	<b>154 741.69 €</b>
Lot n° 03 : Electricité courants forts et faibles, Plomberie Chauffage VMC	149 800.00 €	<b>TALMANT / AIREO</b>	<b>55 /100</b>	<b>134 562.60 €</b>
Lot n° 04 : Sols souples, Faïence, Carrelage, Peinture	74 300.00 €	<b>PEINTURE COMPIEGNOISE</b>	<b>72 /100</b>	<b>62 918.84 €</b>
Lot n° 05 : VRD, Espaces verts	88 900.00 €	<b>COLAS</b>	<b>57.1 /100</b>	<b>71 541.33 €</b>
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>930 200.00 €</b>			<b>816 059.96 €</b>

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes, documents et marchés relatifs à ce dossier.

### 2. DECISION MODIFICATIVE 1 - VIREMENTS DE CREDITS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, d'approuver la décision modificative du Budget Communal 2021 prévoyant des virements de crédits comme détaillés ci-dessous et accepte que Monsieur le Maire réalise l'ensemble des démarches nécessaire à sa réalisation :

Section Investissement		
	Recettes	Dépenses
Chapitre 21		- 13 584 €
Chapitre 20		+ 13 584 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>+ 0,00 €</b>

### 3. COLIS DES AINES 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents, d'attribuer à chaque personne de plus de 65 ans pour le colis 2021 :

- Un colis d'alimentation d'une valeur de 40€ TTC suivant le devis SODICA ;
- Un bon d'achat à la boulangerie PECHON d'un montant de 15€ ;
- Une bouteille de champagne d'une valeur de 14.60€

La distribution des colis est prévue le 24 décembre 2021.

#### **4. NETTOYAGE DE LA SALLE POLYVALENTE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents, d'accepter les deux de devis de l'entreprise ASR vitrerie : 407€HT / Salle grand nettoyage : 203,98€HT / Nettoyage après chaque utilisation : 186€HT (option autolaveuse : +237€)

et autorise Monsieur le Maire à réaliser les démarches nécessaires au nettoyage de la salle polyvalente.

#### **5. ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2020**

Après présentation du rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'eau potable 2020, le conseil municipal :

- ✓ ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable
- ✓ DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- ✓ DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

#### **6. ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2020**

Après présentation du rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'assainissement collectif 2020, le conseil municipal :

- ✓ ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- ✓ DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- ✓ DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

#### **7. CONVENTION MICROSOFT**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des présents, d'accepter et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis d'un montant de 273,38€ HT et le contrat de l'ADICO pour la solution cloud Microsoft.

#### **8. ACQUISITION D'UN ABRIS BUS POUR L'ECOLE**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des présents, d'accepter et d'autoriser Monsieur le Maire à signer un bon de commande avec ADEQUAT pour l'acquisition d'un abris bus pour 3 032.62€ HT.

#### **9. QUESTIONS DIVERSES**

##### **• REPORT HAUTS DE FRANCE PROPRES**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'opération Hauts de France propres est reportée en mars 2022

##### **• PROJET CONSTRUCTION DE LOGEMENTS RUE DU POINT DU JOUR**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan réétudié du projet de construction de logement rue du Point du Jour. Cette fois le plan présenté propose 66 maisons contre 79 auparavant qui avait fait l'objet d'un refus du conseil.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à :

- 7 voix pour                      - 5 voix contre                      - 1 abstention

Décide de continuer d'étudier le projet de construction de logement. Le nombre d'élève scolarisé est en baisse, la menace de fermeture des classes est bien présente à l'école de GOURNAY SUR ARONDE. Le dernier recensement de 2020 affiche une diminution de 5% de la population en 5ans. A ce stade, il est important de ne pas laisser mourir le village. Les plans du projet sont disponibles en mairie et consultable par tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.